



Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Procès-verbal de la réunion du 4 avril 2019

Ordre du jour :

1. 7450 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019 et modifiant :
 - 1° le Code de la sécurité sociale ;
 - 2° le Code du travail ;
 - 3° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung »)
 - 4° la loi modifiée du 30 juin 1947 portant organisation du Corps diplomatique ;
 - 5° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
 - 6° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
 - 7° la loi modifiée du 10 décembre 1998 portant création de l'établissement public dénommé « Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall » ;
 - 8° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ;
 - 9° la loi modifiée du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000 ;
 - 10° la loi modifiée du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 ;
 - 11° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes- Rapporteur : Monsieur André Bauler
- 7451 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018 - 2022
 - Rapporteur : Monsieur André Bauler
 - Échange de vues avec Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure au sujet du budget de l'État pour l'année 2019
 - Échange de vues avec Monsieur le Ministre de la Défense au sujet du budget de l'État pour l'année 2019
2. Engagement du personnel navigant de l'Armée luxembourgeoise à des missions d'évacuation de ressortissants européens

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Marc Angel, M. Carlo Back, M. André Bauler, M. Dan Biancalana, Mme Stéphanie Empain, M. Georges Engel, M. Jeff Engelen (en rempl. de M. Fernand Kartheiser), M. Léon Gloden, M. Marc Goergen, M. Max Hahn, M. Georges Mischo, Mme Octavie Modert (en rempl. de M. Jean-Marie Halsdorf)

Ministère de la Sécurité intérieure :

Mme Béatrice Abondio, Direction

Police grand-ducale :

M. Philippe Schrantz, Directeur général, M. Léon Ludovicy, Directeur des Finances

Inspection générale de la Police (IGP) :

M. Vincent Fally, Inspecteur général adjoint

Ministère des Affaires étrangères et européennes :

M. Gilles Feith, Coordination générale de la Défense, Col Paul Nilles, Direction de la Défense

Lëtzebuenger Arméi :

Gen Alain Duschène, Chef d'État-major, LtCol Georges Eiden, Chef du Département Budget et Finances

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Gusty Graas, M. Henri Kox

M. François Bausch, Ministre de la Sécurité intérieure, Ministre de la Défense

*

Présidence : Mme Stéphanie Empain, Présidente de la Commission

*

Madame la Présidente informe la commission que Monsieur le Ministre ne peut assister à la réunion pour cause de maladie, ce qui a comme conséquence que le point 3 de l'ordre du jour initial, la demande du groupe politique CSV du 19 mars 2019 sur le temps de travail des agents de police, sera évacué au cours d'une prochaine réunion.

*

1. Projets de loi 7450 et 7451

Avant de présenter les grands traits du budget du Ministère de la Sécurité intérieure, la représentante ministérielle renvoie pour le budget de l'IGP à la réunion de la commission du 21 mars 2019, où ce budget a été exposé dans le cadre de la présentation du rapport annuel de l'IGP.

Budget du Ministère de la Sécurité intérieure - généralités

Au total, les dépenses sont en augmentation par rapport à 2018 et chiffrées pour 2019 à 266 mio. €, dont 257,9 mio. € pour la Police, 5,6 mio. € pour le ministère et 3 mio. € pour l'IGP.

Pour ce qui est du ministère, les contributions aux frais de fonctionnement dans le cadre de l'agence Frontex¹ constituent le poste le plus important, à savoir 4,4 mio. €. Pratiquement la moitié de cette somme sera remboursée en tant que frais opérationnels.

Le reste des dépenses générales se répartit entre les frais de rémunération du personnel, les frais de fonctionnement et les contributions à des organismes internationaux, tels qu'Interpol² et Europol³ (la majeure partie des frais pour cette dernière étant à charge de l'Union européenne).

Le budget est modeste, mis à part les contributions Frontex, et stable, il ne présente quasiment pas de variations.

En réponse à une demande de M. Marc Angel (LSAP) concernant la répartition des frais Frontex, rappelant que la Direction de l'immigration du Ministère des Affaires étrangères et européennes a également compétence en cette matière, la représentante du ministère fait savoir que les contributions Frontex relevant du budget du Ministère de la Sécurité intérieure comprennent les coûts opérationnels et de rémunération du personnel relatifs au déploiement de l'hélicoptère par Luxembourg Air Ambulance, soit des 800 heures de vol effectuées sur 9 mois.

Le même député souhaitant obtenir des précisions relatives aux représentants luxembourgeois auprès des organismes internationaux, tels qu'Interpol, Europol ou Cepol⁴, Monsieur le Directeur général de la Police informe que le Luxembourg, en plus de sa représentation au management board de ces organismes, dispose d'un officier de liaison et d'une personne civile auprès d'Europol. M. Angel estime utile de faire des efforts, comme l'envisage le gouvernement, pour susciter l'intérêt des jeunes universitaires pour les différentes agences européennes, ce qui renforcerait aussi les liens du Luxembourg avec ces agences.

Budget de la Police grand-ducale

Monsieur le Directeur général de la Police explique qu'après avoir passé les examens contradictoires et bilatéraux, les propositions budgétaires ont encore été analysées par les administrations pour être adaptées, le cas échéant, aux priorités du nouveau programme gouvernemental. De la part de la Police, une adaptation a été faite dans le domaine de la digitalisation et une autre dans celui de la formation.

Un représentant de la Police présente les principales augmentations budgétaires par rapport à l'exercice 2018 dans les sections 06.1 (dépenses courantes) et 36.1 (dépenses en capital).

S'agissant des dépenses courantes, abstraction faite des salaires qui représentent l'augmentation la plus importante, à savoir 200 mio. €, elles augmentent de 16,71%.

Les dépenses en capital présentent une augmentation de 77,58%. En particulier, les frais pour l'acquisition d'équipements spéciaux (article 36.1.74.040) augmentent de 35,50% ; il s'agit du remplacement de matériel des unités spéciales de la Police et de l'acquisition de matériel nouveau exigé par les nouvelles technologies, notamment en matière de tracking (géolocalisation de véhicules). Pour des raisons évidentes de confidentialité, l'orateur n'entre pas dans le détail.

¹ Frontières extérieures – de 2004 à 2016 : Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières ; depuis 2016 : Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (European Border and Coast Guard Agency) - https://europa.eu/european-union/about-eu/agencies/frontex_fr

² International Criminal Police Organization

³ European Police Office

⁴ Collège européen de police

L'article 36.1.74.310 – Acquisition d'armement et d'équipements connexes – augmente de 69,05%. Il s'agit du remplacement des vestes pare-balles individuelles, environ 2 000, ce remplacement se faisant sur deux ans et tous les dix ans.

L'adoption l'année dernière du plan d'intervention d'urgence CBRN⁵, élaboré sous la direction du Haut-commissariat à la protection nationale (HCPN), entraîne des implications sur plusieurs administrations (CGDIS⁶, Police, Armée, Division de la Radioprotection du Ministère de la Santé). Les dépenses prévues par les nouveaux articles 06.1.12.301 et 36.1.74.300 couvrent l'acquisition de matériel de protection CBRN, tels que tenues de protection CBRN et masques à gaz, de même que le matériel de décontamination nécessaire après l'intervention, telles des installations de filtrage. Ce matériel hautement spécifique est extrêmement coûteux. La plus grande part des coûts, 6,27 mio. €, grève le budget 2019, le reste, plusieurs centaines de milliers d'euros, celui de l'exercice 2020 ; les frais de maintenance se répartiront sur les exercices suivants (article 06.1.12.301).

Une autre raison de l'augmentation du budget de la Police se retrouve dans les frais d'exploitation des hélicoptères (article 06.1.12.023). L'engin dont dispose la Police actuellement sera opérationnel jusqu'à la moitié de l'an prochain. L'acquisition des deux machines nouvelles, au titre de l'effort de défense, qui seront livrées en automne de cette année fait partie du budget de la Direction de la Défense du Ministère des Affaires étrangères et européennes, tandis que les frais d'exploitation sont à charge de la Police. Pendant une durée limitée, trois hélicoptères seront ainsi opérationnels, ce qui explique le pic budgétaire en 2019 et 2020; par la suite, ces frais redescendront à 3,259 mio. € en 2021 et à 3,444 mio. € en 2022 (budget pluriannuel, article 06.1.12.023).

Le remplacement d'équipements spéciaux dans les années à venir concerne l'article 36.1.74.000 – Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique. Les environ 70 motos datant en partie de 2004/2005 seront remplacées, au moyen d'un accord-cadre, sur six ans à raison de onze motos par an.

Une autre opération impactant significativement (1,2 mio. €) cet article budgétaire est le remplacement du véhicule actuel des Unités spéciales par un poste de commandement mobile.

De même, le concept des véhicules cellulaires est adapté : suite à une analyse interne qui a fait apparaître que le transport de détenus dans des véhicules à capacité réduite est préférable, l'acquisition de tels véhicules s'impose. En vue également de l'ouverture prévisionnelle en 2022 du Centre pénitentiaire d'Uerschterhaff pour le placement en détention préventive, le parc de ces véhicules sera donc progressivement remplacé.

Par ailleurs, le parc automobile en général est à renouveler.

L'article budgétaire 36.1.74.000 fait dès lors l'objet d'une augmentation substantielle, à savoir de 3 mio. € à 5,3 mio. €, ce niveau étant maintenu pour les années à venir pour mieux planifier le remplacement des véhicules, dont d'autres véhicules spéciaux.

La mise en œuvre de la digitalisation, prévue par le programme gouvernemental, se traduit par trois nouveaux articles budgétaires, ce qui permettra de retracer en toute transparence les coûts y relatifs. L'article 06.1.12.121 – Frais d'experts et d'études pour le volet de la digitalisation de la Police grand-ducale – est doté de 250 000 € pour 2019 et de 150 000 € pour les trois années suivantes. Il importe de commencer par une analyse complète de la situation actuelle de la Police dans le domaine de la digitalisation pour déterminer ses besoins.

⁵ Matières chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires

⁶ Corps grand-ducal d'incendie et de secours

Par la suite interviendront les articles 06.1.12.072 – Location et entretien des équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police grand-ducale – et 36.1.74.052 – Acquisition d'équipements informatiques pour le volet digitalisation de la Police grand-ducale, chacun doté pour l'instant de 100 € ; les valeurs réelles seront inscrites après l'analyse moyennant des dépassements de budget.

Une priorité croissante est accordée à la formation tant par l'accord de coalition que par la réforme du statut du fonctionnaire et celle de la Police. L'article 06.1.12.190 inclut aussi des formations spécifiques, dont le besoin se fait ressentir de plus en plus en particulier dans la Police judiciaire (police technique) et les unités spéciales, où le travail se fait de plus en plus au moyen des techniques de pointe et rend nécessaire une formation continue.

Discussion

- M. Léon Gloden (CSV) souhaite à Monsieur le Ministre un bon rétablissement et espère que la demande du groupe politique CSV (cf. *supra*) sera traitée au cours de la prochaine réunion de la commission.

Le CSV, qui a toujours revendiqué que la Police soit équipée du matériel adéquat, salue une série de points, dont la digitalisation.

- Le budget ne semblant pas prévoir en particulier des dépenses pour une campagne de publicité pour le recrutement auprès de la Police, M. Gloden lance l'idée d'organiser de manière renforcée une telle campagne, à l'image de celle organisée régulièrement par l'Armée, le cas échéant sous forme de campagne commune pour les deux corps, de même que d'installer un bureau de recrutement à Luxembourg-Ville tel qu'en dispose l'Armée au centre de la capitale, voire d'en faire un bureau commun pour la Police et l'Armée.

Le Ministère de la Sécurité intérieure informe qu'un concept pour une campagne publicitaire est en cours d'élaboration ; les frais seront à charge du budget du ministère.

Les campagnes de publicité ordinaires font partie de l'article 06.1.12.260 – Frais d'exploitation et frais administratifs : vêtements de travail, frais de bureau, frais de publicité, frais de banque et dépenses diverses, pour un montant de 125 000 € par an. Pour les dépassements, le ministère apporte son soutien.

- Quant à l'agrandissement du parc automobile, le cas échéant par davantage de voitures électriques, il est rappelé que la Police est, avec le Ministère du Développement durable et des Infrastructures du gouvernement précédent, à l'origine du lancement de l'électromobilité comme projet-pilote ; un bilan de ces deux années sera dressé au début de l'an prochain. Pour l'exercice 2019 est prévu l'achat de six véhicules exclusivement électriques à charge du budget du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, destinés à un usage administratif. En effet, il s'avère que le véhicule hybride, en service depuis 2010, ne présente pas l'utilité requise pour les interventions de la Police. En fonction des conclusions du bilan, les besoins futurs en véhicules seront déterminés.

- M. Gloden voudrait encore savoir s'il est envisagé d'acheter un bateau plus grand pour la Police de la navigation et de construire un débarcadère fixe, puisque le bateau, qui est enfermé pendant l'hiver dans un hangar à l'Ösling, doit actuellement à chaque fois être transporté avec une remorque jusqu'au slip pour pouvoir être mis à l'eau.

Monsieur le Directeur général de la Police informe sur l'état actuel des démarches pour l'installation d'un ponton. La taille du bateau est adaptée aux missions de la Police, dont ne fait pas partie le contrôle des gros navires de charge.

- Constatant que le budget pluriannuel présente une augmentation linéaire plutôt que des pics, M. Gloden souhaiterait savoir si les augmentations futures résultant des recrutements supplémentaires sont déjà prises en considération.

Un représentant de la Police répond par l'affirmative en précisant que ces recrutements ont une répercussion sur la plupart des articles budgétaires (équipements, indemnités, primes, etc.). La Police n'a pas d'emprise sur les rémunérations, comptabilisées dans son budget.

- Le groupe technique « Piraten » approuve en gros le budget 2019 qui requiert des clarifications sur les points suivants :

- bodycams : à l'heure actuelle, le budget ne prévoit pas de dépenses relatives aux bodycams, dont l'utilisation présuppose la création d'une base légale, de même que la réalisation d'études ;

- vestes pare-balles : il s'agit des vestes à porter sous les vêtements (« Unterziehwesten ») et confectionnées sur mesure ; celles à porter sur les vêtements, utilisées pour les postes fixes (« Standposten »), se trouvent à bord des voitures et sont mises ponctuellement ;

- systèmes d'assistance : tout en tenant compte de considérations budgétaires, les véhicules de la Police sont équipés le plus possible de systèmes d'assistance, puisqu'ils sont employés aussi dans des situations extrêmes ; au niveau de l'Union européenne, il est en outre prévu d'imposer certains dispositifs de sécurité automobile d'ici 2022 ; en comparaison avec les autres États de l'UE, il s'avère que la Police luxembourgeoise est dotée d'un parc automobile très convenable ;⁷

- digitalisation : la Police repart à zéro dans ce domaine ; elle dispose d'une infrastructure informatique protégée, dans laquelle sera intégré également le volet de l'open source.

- À son tour, le groupe parlementaire LSAP peut acquiescer au budget, au sujet duquel il demande quelques précisions supplémentaires :

- la Police compte trois cent membres civils parmi les 2 400 membres du personnel ; les détails budgétaires pourront être fournis ultérieurement ;

- les hélicoptères ont été acquis au titre de l'effort de défense et seront exploités par la Police sur base d'un accord de coopération avec celle-ci ;

- en ce qui concerne la digitalisation, un consultant en sera chargé, les critères à la base du choix du consultant n'étant pas encore déterminés.

- Les réponses suivantes sont données aux questions de M. Carlo Back (déi gréng) :

- En ce qui concerne le personnel des hélicoptères, un marché public d'exploitation est lancé à travers la NSPA⁸ pour trouver un opérateur contractant. L'hélicoptère actuel est exploité par la LAA⁹ qui met à disposition les pilotes, tandis que les opérateurs sont des membres de la Police, leur rôle consistant à assister le pilote et à manier la caméra.

- S'il est vrai que la digitalisation porte déjà ses fruits, la Police doit repartir à zéro au sens qu'une analyse de la situation existante est à faire par un consultant, dans le contexte de la politique gouvernementale de mettre l'accent sur la digitalisation dans les administrations.

⁷ Cf. aussi question parlementaire n° 108 du 18 décembre 2018 de Monsieur le Député Marc Goergen (véhicules de police équipés de phares xenon)

⁸ NATO Support and Procurement Agency

⁹ Luxembourg Air Ambulance

Pour la Police, certains domaines de l'environnement des technologies augmentent en importance. On distingue deux volets : le volet des technologies utilisées pour le travail policier et celui des risques liés à ces technologies et des moyens pour y faire face. Un de ces domaines est la robotique.

▪ Mme Octavie Modert (CSV) s'intéresse aux points suivants :

- Le contrat d'exploitation d'hélicoptères prévoit une « spare machine », un engin de rechange, afin d'assurer à la Police la flexibilité nécessaire au plan opérationnel.

- Jusqu'à présent, il n'y a aucune rupture de stock chez Tesla Luxembourg pour les pièces de rechange pour les voitures électriques. Si des pièces n'étaient pas disponibles ici, il serait tenté de les trouver sur internet.

La question relative à la compétence pour les transports des détenus sera traitée ultérieurement, la priorité étant donnée aux questions qui concernent directement le budget.

▪ M. André Bauler (DP) s'interrogeant sur les difficultés de trouver du personnel pour le volet cyberdéfense en raison des connaissances requises, un représentant ministériel fait savoir que les investissements prévus dans ce domaine au niveau de la défense profiteront également à d'autres ; ainsi, une bonne collaboration avec la Police est déjà en cours.

Budget de la Défense

Le budget 2019 assure la continuité par rapport à celui de 2018 ; seules quelques légères adaptations ont été faites. Monsieur le Ministre a déjà présenté dans la réunion du 10 janvier 2019 les priorités gouvernementales, dont le renforcement du rôle social de l'Armée luxembourgeoise et la modernisation des infrastructures, notamment le dépôt de munitions Waldhaff et le stand de tir Bleesdall. Ces volets ne se retrouvent pas encore en détail dans le budget 2019, mais le seront dans les budgets futurs.

Une présentation PowerPoint détaille les propositions budgétaires 2019 (cf. annexe).

1. Effort de défense

L'effort de défense sera poursuivi et atteindra en 2020 0,6% du PIB¹⁰. Les investissements au-delà de 2020 sont encore à approuver par le gouvernement et figureront dans le budget pour 2020.

S'agissant du calcul de l'effort de défense (page 6), la catégorie « Autres » comprend les pensions des militaires et les contributions aux opérations pour le maintien de la paix (OMP) faites par l'intermédiaire du Ministère des Affaires étrangères et européennes.

2. Budget Direction de la Défense 2019

Le budget se subdivise en dépenses courantes (48,8 mio. €) et dépenses en capital (141,4 mio. €). Ce budget représente 17% de l'effort de défense.

Le poste principal des dépenses courantes, pour un montant de 19 mio. €, est celui des contributions et de l'assistance aux partenaires dans le contexte de missions et d'opérations internationales à des missions : mission militaire de formation de l'Union européenne au Mali

¹⁰ Produit intérieur brut

de mai 2018 à mai 2020, mission militaire européenne Sophia, poursuivie jusqu'en septembre, hôpital militaire (rôle 2¹¹) dans la mission KFOR¹².

D'autres dépenses proviennent des contributions et actions de partenariat en matière de capacités militaires dans le cadre de l'Union européenne et de l'OTAN¹³, à hauteur de 4,5 mio. €, la prise en charge des frais de fonctionnement du site WSA¹⁴ à Sanem pour 8,4 mio. € et d'autres contributions d'un montant total de 5 mio. €, dont 3 mio. € pour la recherche et le développement et 2 mio. € de frais de fonctionnement du Quartier général de l'OTAN.

Le poste « frais d'experts et d'études » (1,1 mio. €) a évolué pour permettre à la Direction de la Défense de réaliser des projets d'acquisition de grande envergure, notamment dans les domaines de la médecine, de la cyberdéfense et de la composante air.

Le poste « frais pour la mise en place d'une capacité dans le domaine de la cyberdéfense », s'élevant à 0,25 mio. €, augmentera à l'avenir ; la Direction de la Défense coopère avec les autres acteurs de ce domaine.

4,5 mio. € sont destinés au domaine des satellites de télécommunications.

Les dépenses en capital se répartissent entre l'alimentation du Fonds d'équipement militaire (135 mio. €) et la participation à la rénovation des infrastructures du site NSPA¹⁵ à Capellen (5 mio. €).

3. Budget Armée 2019

Les dépenses courantes, qui s'élèvent à 82,6 mio. €, se composent en gros des frais de personnel (61,4 mio. €). Les frais d'exploitation et frais administratifs, d'un montant de 5,2 mio. €, comprennent les tenues et notamment le réapprovisionnement en tenues de cérémonie, de même que les frais de publicité.

Les prestations de la WSA pour l'armée se chiffrent à 3,6 mio. € (entreposage et maintenance de matériel). Les frais d'exploitation véhicules sont notamment les frais d'entretien des dingos. L'alimentation du personnel s'élève à 1,2 mio. €.

Quant à l'acquisition de véhicules automoteurs pour 1,1 mio. €, cinq véhicules électriques seront achetés.

Concernant l'acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels (0,3 mio. €), une étude est en cours pour déterminer si le système informatique GIAL¹⁶ est à maintenir ou à remplacer.¹⁷

L'acquisition de divers équipements se chiffre à 0,8 mio. €, dont 0,5 mio. € pour l'armement.

4. Fonds d'équipement militaire

Au montant de 135 mio. € pour l'alimentation du Fonds s'ajoute le report de l'année 2018 de 13,1 mio. €.

¹¹<http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/archive/2013/02/26/role-1-role-2-mcv-aca-petit-lexique-du-service-de-sante-des.html>

¹² Kosovo Force

¹³ Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

¹⁴ Warehouses Service Agency

¹⁵ NATO Support and Procurement Agency

¹⁶ Gestion intégrée Armée luxembourgeoise

¹⁷ Cf. question parlementaire n° 487 du 12 mars 2019 de Monsieur Sven Clement

Des dépenses de 141,3 mio. € sont planifiées ; parmi les projets majeurs se trouvent

- pour 12,4 mio. € l'avion militaire A400M ; une visite du site à Sevilla, incluant des membres de la presse, est prévue le 30 avril, Monsieur le Ministre étant cependant empêché ; quant aux députés, un membre de chaque groupe et sensibilité politique ou technique pourra participer ; alternativement, la visite pourra être effectuée ultérieurement ;
- les deux hélicoptères de police H420N pour 17,6 mio. €, le montant total de l'acquisition étant de 24 mio. €,
- le programme MRTT¹⁸ (avion ravitailleur) pour 3 mio. €,
- ainsi que le programme de collaboration avec les Pays-Bas pour l'acquisition de drones d'observation.

D'autres projets majeurs sont le satellite d'observation LuxEOSys¹⁹ pour 48 mio. €, la prise ferme de capacités LuxGovSat et l'acquisition de matériel divers SATCOM pour 13,7 mio. €, l'upgrade des PRV²⁰ (dingos) pour 10,5 mio. €, la location d'un data center pour organisations internationales (dont la NSPA)²¹ pour 6,1 mio. €, l'acquisition de trois robots pour le service déminage pour 1,2 mio. € et la participation luxembourgeoise au simulateur de vol A400M.

Discussion

- Au sujet de la visite de l'avion militaire à Sevilla, le groupe politique CSV espère sa crainte infondée que Monsieur le Ministre se désolidarise de l'Armée par son absence.

Madame la Présidente rassure que l'empêchement ministériel n'est pas dû à une désolidarisation. Elle rappelle en outre que la délégation parlementaire a aussi la possibilité de renoncer à la date du 30 avril 2019 pour se joindre à Monsieur le Ministre et visiter le site plus tard, probablement au mois de septembre 2019.

À ses questions, M. Léon Gloden obtient les précisions suivantes :

- Les fluctuations au budget pluriannuel des dépenses pour le Fonds d'équipement militaire s'expliquent par la difficulté de faire une planification détaillée ; il est encore plus difficile de mettre en œuvre surtout les projets de grande envergure avec les chiffres tels que planifiés. La planification présentant des fluctuations tient compte au maximum de la réalité et est mise en œuvre en restant au maximum dans les limites des dépenses planifiées.

Certaines fluctuations sont dues à la TVA de l'A400M ou encore aux différents stades de la construction de l'avion militaire. Un autre exemple de fluctuation est l'upgrade des dingos, pour lequel le montant prévu s'avère de loin insuffisant d'après l'évaluation que la NSPA est en train de faire.

- Le CSV soutient le projet d'envergure du gouvernement dans le domaine de la médecine militaire, mais s'étonne du faible montant figurant dans le budget 2019.

Le ministère renvoie à la complexité élevée du projet, dont les réflexions de mise en pratique ne viennent que d'être entamées, de sorte qu'il est absolument prématuré de prévoir déjà des montants plus élevés.

- - M. Marc Goergen (Piraten) s'intéresse de près au data center, plus particulièrement aux mesures de sécurité, puisque ce centre n'appartient pas à l'État, mais est loué par lui.

¹⁸ Multi Role Tanker Transport

¹⁹ Luxembourg Earth Observation System

²⁰ Protected Reconnaissance Vehicle

²¹ <https://www.nspa.nato.int/en/news/news-20160509-1.htm>

Du côté du ministère, il est rappelé que cette location se fait déjà depuis quelques années et qu'elle apparaît par conséquent dans les budgets des dernières années. Quant à la sécurité, les règles de l'art sont appliquées : une « personnel facility security clearance, level of access NATO secret (NS) » a été effectuée.

- En ce qui concerne la cyberdéfense, un factfinding est en cours. Il est clair que la mise en place d'une stratégie de la cyberdéfense se fait en étroite collaboration avec tous les acteurs (Ministère d'État, Ministère de l'Économie, etc.).

- L'acquisition de véhicules électriques est saluée par M. Goergen.

- Au sujet des dingos, le général Duschène explique qu'il s'agit d'engins très complexes équipés d'une multitude d'appareils qui sont connectés les uns aux autres. En cas de défaillance d'une partie de ces appareils, le véhicule est en fait considéré comme ne pouvant fonctionner, puisqu'il n'est pas entièrement opérationnel. Toutefois, il peut servir à remplir d'autres missions, moins techniques. Le développement des technologies avançant très rapidement, il est indispensable de s'adapter, également pour pouvoir coopérer avec les autres armées qui disposent déjà d'appareils plus performants.

Une analyse des dingos a révélé que de nombreux appareils sont devenus entretemps obsolètes et que des pièces de rechange ne sont plus disponibles. Au lieu de faire un upgrade très coûteux, la solution peut consister à utiliser les dingos jusqu'au bout et à acquérir ensuite un véhicule nouveau différent up to date. Le business case (analyse de rentabilisation) demandé à la NSPA permettra de prendre une décision.

▪ - En matière de cyberdéfense, M. Marc Angel (LSAP) recommande le rapport d'information du 4 juillet 2018 de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées, de l'Assemblée nationale française, sur la cyberdéfense²². La cyberdéfense est une matière complexe qui touche rapidement à la confidentialité et qui représente un défi pour le législateur dans le contexte du contrôle parlementaire de la défense.

Sachant que notamment le modèle français de cyberdéfense fonde sur une séparation nette entre le volet offensif et le volet défensif, l'orateur souhaiterait savoir si tel est le cas également du modèle luxembourgeois.

Un représentant ministériel indique que le Luxembourg ne se consacre qu'au volet défensif.

- La rénovation des infrastructures du site NSPA s'impose, en particulier en raison des problèmes d'amiante et de sécurité des bâtiments. À mentionner que le projet de rénovation augmente en complexité à cause des exigences de la NSPA au niveau de la sécurité, de sorte qu'une réalisation ne peut se faire en peu de temps.

- Rappelant que GovSat a été conçu avec l'idée d'avoir une retombée économique, M. Angel voudrait avoir des précisions sur les recettes.

De la part du ministère, il est renvoyé à la publicité des bilans au Registre du commerce et des sociétés (RCS), comme GovSat est une société commerciale. Le ministère se déclare d'accord pour transmettre les bilans à la commission parlementaire.

- La recherche de nouveaux locaux pour la Direction de la Défense et l'État-major de l'Armée est en cours, en tenant compte des contraintes de sécurité, telle que la nécessité d'un périmètre de sécurité. La décision relative à la répartition des locaux (quel bâtiment pour quelle

²² Cf. sous [http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rap-info/i1141/\(index\)/rapports-information](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rap-info/i1141/(index)/rapports-information)

administration) est prise, en fonction des coûts, par le ministre des Finances, compétent pour les domaines de l'État.

- Dans le contexte du rôle social de l'Armée se situent les travaux au projet de loi sur l'organisation de l'Armée qui incluent le point de la valorisation des carrières dans la Musique militaire.

2. Engagement du personnel navigant de l'Armée luxembourgeoise à des missions d'évacuation de ressortissants européens

Actuellement, le personnel luxembourgeois compte quatre pilotes et trois loadmasters (soutiers). Un arrangement de coopération fut signé en 2001 avec la Belgique pour l'acquisition et l'exploitation conjointe d'un avion militaire A400M. La Belgique et le Luxembourg se sont engagés à acquérir 8 avions de transport A400M, dont sept pour la Belgique et un pour le Luxembourg. Cet avion de transport, jouant un rôle inoffensif, fait l'objet d'un large consensus au sein de l'Union européenne. Le contrôle opérationnel est principalement assuré par l'EATC²³. Les pilotes en formation volent sur une Lockheed C-130 Hercules avant de passer à l'A400M.

Les équipages luxembourgeois sont affectés à l'unité 15 Wing de Transport aérien de l'armée belge. Ils agiront alors dans le cadre d'une mission belge, qui consiste à évacuer en cas d'urgence des citoyens de pays où la situation se dégrade totalement au niveau de la sécurité. Comme il ne s'agit donc pas d'une mission luxembourgeoise, la procédure à suivre en matière d'OMP²⁴ ne s'applique pas. Du côté belge, ces missions sont validées suivant les procédures prévues pour les interventions du 15 Wing, en conformité avec la législation européenne.

L'évacuation des ressortissants européens, membres d'ONG, femmes et hommes d'affaires, etc., se fait sans qu'un mandat international soit nécessaire (contrairement à d'autres missions, pour lesquelles un tel mandat est indispensable). Endéans quatre heures, les pays partenaires sont prêts pour procéder à l'évacuation, exécutée par le pays qui est de permanence. Si le Luxembourg est ce pays, le ministre de la Défense est informé dans les quatre heures et prend une décision. Pour valider le principe du déploiement, il est envisagé que le gouvernement en conseil délivre un mandat de principe. La Chambre des Députés est informée sur les missions.

Afin d'assurer la réussite de la mission d'évacuation, la Belgique a déjà clarifié les circonstances (surtout la question des aéroports permettant l'atterrissage) avec les pays, dans lesquels le cas d'urgence pourrait se présenter. L'avion n'est pas équipé d'armes ; l'évacuation est à faire le plus tôt possible, tant que la situation de sécurité le permet.

*

- Visite de l'A400M à Sevilla

La commission retient la date du 30 avril 2019.

- Demande du groupe politique CSV du 19 mars 2019 sur le temps de travail des agents de police

Ce point sera reporté à une réunion qui se tiendra au mois de mai.

²³ European Air Transport Command

²⁴ Opération de maintien de la paix

- Visite de l'IGP

La commission effectuera la visite prochainement un jeudi après-midi, plage fixe pour les réunions de la commission.

- Visite NATO proposée par l'Ambassade des États-Unis d'Amérique

Madame la Présidente précise que cette visite ne s'adresse pas exclusivement à la commission. Elle exprime sa préférence pour organiser une visite spécifique à la commission, dont le programme engloberait d'autres structures intéressant la commission dans le cadre de ses travaux.

Le Secrétaire-administrateur,
Marianne Weycker

La Présidente de la Commission de la Sécurité intérieure
et de la Défense,
Stéphanie Empain

Annexes :

- Le budget 2019 de l'IGP
- Budget 2019 MSI
- Budget 2019 Police grand-ducale
- Défense – Présentation des propositions budgétaires 2019
- Engagement du personnel navigant de l'Armée luxembourgeoise dans des missions d'évacuation de ressortissants européens en 2019



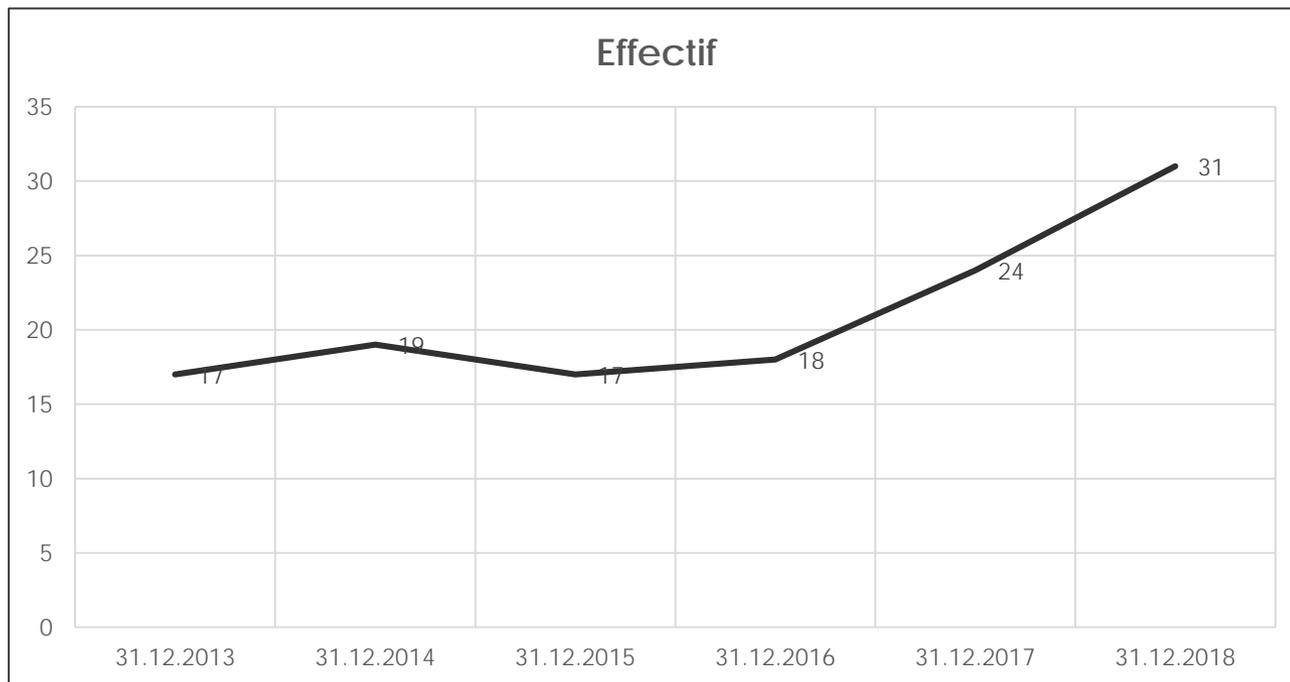
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure

Inspection générale de la police

Le budget 2019 de l'IGP

Les grandes masses budgétaires de l'IGP pour 2019				
Budget des dépenses ordinaires				
Rémunération du personnel			2884032	95.50%
Frais de fonctionnement			135590	4.50%
	dont			
bâtiment			22760	0.70%
indemnités d'habillement			19600	0.60%
indemnités pour services de tiers			16300	0.50%
charroi véhicules			15100	0.50%
Total			3019622	
Budget des dépenses en capital				
Acquisitions véhicules automoteurs			28000	51.10%
Autres acquisitions et équipement			26750	48.90%
Total			54750	

Evolution du personnel au cours des 5 dernières années.



Au 01.01.2019

31 membres IGP



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité intérieure

Budget 2019 MSI

Les grandes masses budgétaires du MSI pour 2019

Budget des dépenses générales						
				2018	2019	
Département MSI				2018	2019	
Rémunération du personnel				-	1.104.255	
Frais de fonctionnement				23.500	23.500	
Contributions aux frais de fonctionnement dans le cadre de l'agence Frontex				4.400.000	4.400.000	
Contributions à des organismes internationaux				85.000	85.000	
TOTAL				4.520.700	5.625.455	

Evolution Budget 2018-2019

- ▣ Ministère : 5.627.055 (4.560.800 en 2018)
- ▣ Police : 257.936.094 (234.168.137 en 2018) dont dépenses courantes 233.557.159 et dépenses en capital 24.378.935
- ▣ Inspection générale de la Police: 3.074.372 (143.200 en 2018)

TOTAL 2019 : 266.637.521 (+11.6% par rapport à 2018)
(TOTAL 2018 : 238.872.137)

Budget 2019





Evolution budgétaire des sections 06.1 (sans salaires) et 36.1 entre 2018 et 2019

Section	Année budgétaire		Différence	%
	2018	2019		
06.1	€28 953 383	€33 791 747	€4 838 364	16.71%
36.1	€13 728 800	€24 378 935	€10 650 135	77.58%

- Les sections 06.1 et 36.1 représentent les dépenses courantes (06.1) respectivement les dépenses en capital (36.1) de la Police Grand-Ducale sous le département du Ministère de la Sécurité Intérieure.
- Lors du deuxième contradictoire, certains articles budgétaires ont été adaptés afin que la Police Grand-Ducale puisse répondre aux attentes de l'accord de coalition 2018-2023.



Armement et équipement spécial

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2018	2019		
36.1.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	Remplacement matériel USP, Tracking, TE	€1 000 000	€1 355 000	€355 000	35.50%
36.1.74.310	Acquisition armement et d'équipements connexes	Vestes pare balles individuelles	€1 050 000	€1 775 000	€725 000	69.05%

- Remplacement du matériel destiné à des missions spéciales de la Police Grand-Ducale.
- Programme de remplacement des vestes pare-balles individuelles (2019-2020).



Intégration et implémentation du concept CBRN

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2018	2019		
06.1.12.301	Matériel de protection CBRN	Intégration et implémentation du concept CBRN	€0	€982 919	€982 919	100.00%
36.1.74.300	Intégration et implémentation du concept CBRN	Intégration et implémentation du concept CBRN	€0	€5 287 845	€5 287 845	100.00%

- Plan d'intervention d'urgence en cas d'attaque par des substances chimiques CBRN.
- Acquisition de l'équipement spécifique afin d'assurer la mise en œuvre du concept CBRN au sein de la Police Grand-Ducale (2019-2020).



Frais d'exploitation des hélicoptères de Police

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2018	2019		
06.1.12.023	Frais d'exploitation d'un hélicoptère de Police	Exploitation des 2 nouveaux hélicoptères	€3 077 411	€5 284 284	€2 206 873	71.71%

- Dans une première phase, assurer l'opérabilité de l'engin actuel (LX-PGA).
- Exploitation des deux nouveaux hélicoptères de la Police Grand-Ducale livrés au cours de l'année 2019, les frais étant à charge du budget de la Police.
- Dans le cadre des négociations budgétaires pour l'année 2019, il a été décidé de transférer les coûts de l'exploitation des 2 nouveaux hélicoptères à charge du budget de la Police. Ce transfert de crédits engendrait une augmentation de nos crédits de 2.3 millions d'euros.



Véhicules automoteurs

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2018	2019		
36.1.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention	Concept véhicules cellulaires, remplacement SW4, camionnette SCP, camionnette incendie	€3 000 000	€5 300 000	€2 300 000	76.67%

- Remplacement des motos actuels moyennant procédure ouverte sur 6 ans (11 motos par an).
- Acquisition d'un poste de commandement mobile pour les Unités Spéciales en remplacement de l'actuel véhicule datant de 2003.
- Adaptation du concept des véhicules cellulaires (transports des détenus).
- Renouvellement du parc automobile.



Digitalisation

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2018	2019		
06.1.12.072	Location et entretien des installations informatiques pour le volet de la digitalisation de la PGD	Digitalisation	€0	€100	€100	100.00%
06.1.12.121	Frais d'experts et d'études pour le volet de la digitalisation de la PGD	Digitalisation	€0	€250 000	€250 000	100.00%
36.1.74.052	Acquisitions de systèmes et d'équipements informatiques pour le volet de la digitalisation	Digitalisation	€0	€100	€100	100.00%

- **Priorité politique (accord de coalition 2018-2023 du Gouvernement).**
- **1^{ère} phase: élaboration des concepts / modèles de digitalisation.**
- **2^{ème} phase: implémentation de ces concepts au sein de la Police Grand-Ducale.**



Formation

Article budgétaire	Libellé	Descriptifs	Année budgétaire		Différence	%
			2018	2019		
06.1.12.190	Frais de stage à l'étranger, frais de cours, dépenses diverses	Formation USP et SPJ	€570 000	€770 000	€200 000	35.09%

- Priorité politique (accord de coalition 2018-2023 du Gouvernement).
- Élément clé de la réforme du statut du fonctionnaire, mais également de la réforme de la Police.
- Besoin de plus en plus de formations spécifiques dans des services comme la Police Judiciaire et les Unités Spéciales.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la défense

Présentation des propositions budgétaires 2019



Sommaire

- Effort de défense
- Budget Direction de la Défense
- Budget Armée
- Fonds d'équipement militaire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la défense

Effort de Défense



Effort de Défense

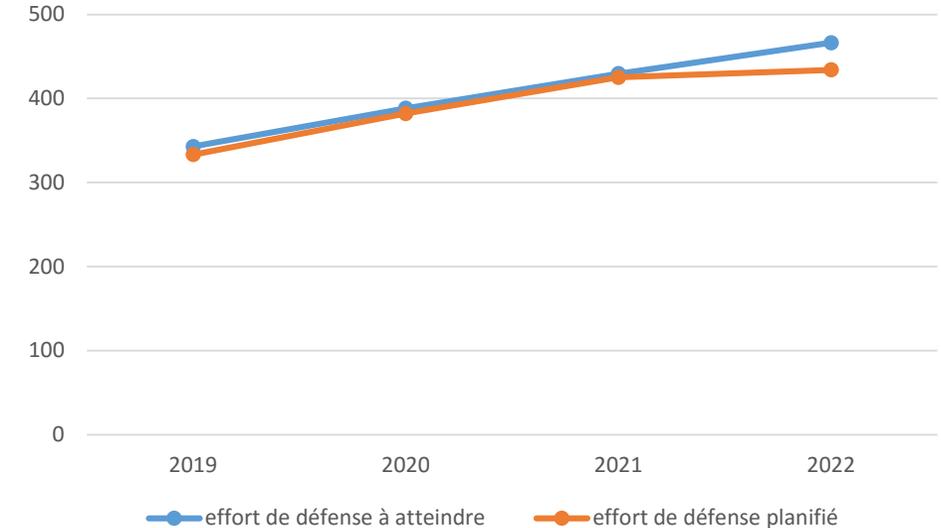
« Dans l'objectif d'être en mesure de contribuer aux efforts de l'UE et de l'OTAN en tant qu'allié fiable et solidaire, les efforts en matière de défense seront poursuivis au-delà de 2020, axés sur le principe de l'effort raisonnable et dans une proportion comparable aux efforts de ses partenaires européens. » (accord de coalition 2018 – 2023)

La trajectoire de l'effort de défense a été fixée par le gouvernement précédent jusqu'en 2020 (0,6% du PIB en 2020). La trajectoire de l'effort de défense au-delà de 2020 doit encore être fixée et approuvée par le gouvernement en conseil.



Effort de Défense

	2019	2020	2021	2022
PIB	61 213	64 740	68 177	71 745
effort de défense	343	388	430	466
planification	333	382	425	434
marge	9,6	6,4	4,3	32,4
à atteindre	0,56%	0,60%	0,63%	0,65%
planifié	0,54%	0,59%	0,62%	0,60%



Effort de défense planifié = effort de défense qui résulte de toutes les dépenses planifiées et connues à ce stade. Des ajustements de la planification seront encore faites pour des projets d'infrastructures.



Effort de Défense

- Sont inclus dans le calcul de l'effort de défense :
 - Budget de la Direction de la Défense – hors dotation FEM (58M EUR – 17%)
 - Budget de l'Armée (86 M EUR – 26%)
 - Dépenses du Fonds d'équipement militaire (141M EUR – 42%)
 - Budget de la Police Grand-Ducale (1,6%) (5M EUR – 2%)
 - Dépenses de l'ABP (p.ex. rénovation des casernes) (14M EUR – 4%)
 - Dépenses des P&CH (4% de la mise en état du Tarmac Findel) (1M EUR – 0,3%)
 - Autres (28M EUR – 8%)

TOTAL effort de défense : 333M EUR



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la défense

Budget Direction de la Défense 2019



Budget Direction de la Défense 2019

- Dépenses courantes : 48,8 M EUR
- Dépenses en capital : 141,4 M EUR
- Budget total Direction de la Défense : 190 M EUR



Budget Direction de la Défense 2019

Dépenses courantes :

La mise en œuvre des engagements internationaux du Luxembourg en matière de défense se poursuivront. En étroite concertation avec ses partenaires internationaux, il sera œuvré en faveur du renforcement des capacités de l'Europe à répondre aux défis sécuritaires et à renforcer les capacités militaires des organisations internationales dont le Luxembourg fait partie.

- Contributions et assistance aux partenaires dans le contexte de missions et d'opérations internationales à des missions : 19 M
- Contributions et actions de partenariat en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'OTAN : 4,5 M EUR
- Prise en charge des frais de fonctionnement du site WSA à Sanem : 8,4M EUR
- Autres contributions : 5M EUR



Budget Direction de la Défense 2019

Dépenses courantes :

- Frais d'experts et d'études : 1,1 M EUR
 - La Direction de la Défense doit réaliser des projets d'acquisition de grande envergure. La technicité de certains projets, ainsi que le manque de ressources humaines, oblige la Direction de la Défense à recourir à des expertises externes pour définir le concept de certains programmes ambitieux ou pour gérer ce programme.
- Frais pour mise en place d'une capacité dans le domaine de la cyberdéfense : 0,25 M EUR
- L'Etat luxembourgeois a investi dans un partenariat Public Privé (PPP) qui vise le lancement et l'exploitation d'un satellite géostationnaire (GovSat-1). L'objectif est d'offrir un service complet via ce PPP pour une capacité principale pour des besoins nationaux SATCOM tout comme pour des besoins capacitaires multinationaux. 4,5 M EUR



Budget Direction de la Défense 2019

Dépenses en capital :

- Alimentation du Fonds d'équipement militaire 135M EUR
- Participation LU à la rénovation des infrastructures vétustes du site NSPA à Capellen : 5 M EUR
 - La NSPA souhaite construire de nouvelles infrastructures sur le site à Capellen pendant les années 2019-2028 vu l'augmentation du personnel et l'état vétuste de l'infrastructure existante. Le projet est décliné en plusieurs phases qui doivent chaque fois être validées par les états membres à différentes échéances. Les discussions sont au tour de ce projet sont toujours encours.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la défense

Budget Armée 2019



Budget Armée 2019

- Dépenses courantes : 82,6 M EUR
- Dépenses en capital : 3,4 M EUR
- Budget total Armée : 86 M EUR



Budget Armée

Dépenses courantes :

- Frais de personnel : 61,4 M EUR
- Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses : 5,2 M EUR
- Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel, notamment du charroi : 3,6 M EUR
- Frais d'exploitation véhicules : 3 M EUR
- Frais d'alimentation : 1,2M EUR



Budget Armée

Dépenses en capital :

- Acquisition véhicules automoteurs : 1,1 M EUR
- Acquisition installations télécommunications : 0,6 M EUR
- Acquisition logiciels, brevets et autres biens incorporels : 0,3 M EUR
- Acquisition divers équipements : 0,8 M EUR



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la défense

Fonds d'équipement militaire



Fonds d'équipement militaire

- Report de l'année 2018 : 13,1 M EUR
- Alimentation 2019 du Fonds d'équipement militaire : 135 M EUR
- Dépenses 2019 planifiées: 141,3 M EUR



Fonds d'équipement militaire

Projets majeurs:

- Avion A400M (12,4 M EUR)
- 2 hélicoptères de police (17,6 M EUR)
- Programme MRTT (Multi Role Tanker Transport) (3 M EUR)
- Programme de collaboration avec NL (11,6 M EUR)
 - Vu les objectifs de développement des capacités de l'OTAN prévus pour le Luxembourg qui consistent entre autre à fournir des capacités ISTAR (Intelligence, Surveillance, Target Acquisition and Reconnaissance) LU et NL ont décidé de collaborer ensemble dans ce domaine et d'acquérir des systèmes Short Range Tactical Unmanned Aerial Systems (STRUAS). BE va joindre cette collaboration à une date ultérieure.



Fonds d'équipement militaire

Projets majeurs:

- LuxEOSys (48 M EUR)
 - Le développement des compétences et capacités dans les domaines d'avenir «espace» pour répondre aux besoins en capacités d'observation, de communication et de transmission des données est important.
 - La nouvelle capacité satellitaire fera partie des capacités ISR (Intelligence, Surveillance and Reconnaissance) de la défense luxembourgeoise et permettra à un contingent militaire engagé dans une opération de collecter, par observation visuelle et à l'aide de différents modes de détection, des renseignements et des informations cartographiques permettant entre autres d'identifier les risques auxquels sont exposés les militaires déployés, en vue de les protéger et de faciliter le processus de planification et la prise de décision



Fonds d'équipement militaire

Projets majeurs :

- Prise ferme de capacités LUXGOVSAT et acquisition de matériel divers SATCOM (13,7 M EUR)
- Upgrade PRV (10,5 M EUR)
- Location Data Center pour organisations internationales (6,1 M EUR)
- 3 robots pour le service déminage (1,2 M EUR)
- Participations LU au full flight simulator A400M de la flotte binationale A400M BE-LU



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la défense

Questions ?



Engagement du personnel navigant de l'Armée luxembourgeoise dans des missions d'évacuation de ressortissants européens en 2019



Agenda

- Contexte
- Cadre légal
- Déroulement
- Luxembourg: autorisation pour 2019





Contexte

- La coopération belgo-luxembourgeoise depuis 2001 dans le domaine de l'aviation définit les principes de la mise en œuvre commune de la flotte A400M
 - Principe: 1/8 et 7/8. Clé établie en fonction du nombre d'avion A400M
 - personnel LUX et personnel BEL sont interchangeables
 - ce type de coopération ne se fait pas du jour au lendemain. D'où l'intégration du personnel luxembourgeois dans la flotte C-130 Hercules. C-130 Hercules sont remplacés par A400M à partir de 2020
- Luxembourg, partenaire fiable et crédible
 - inclusion du personnel LUX dans la planification et participation
 - réelle valeur ajoutée du personnel luxembourgeois
 - 4 pilotes et 3 loadmasters
- Situation actuelle
 - mécanisme en place pour autoriser le déploiement rapide du personnel navigant
 - mais inadapté, car problème de délais et « Planungssicherheit »



Cadre légal

- Ce n'est pas une mission luxembourgeoise, mais une mission belge.
 - Le personnel navigant de l'Armée luxembourgeoise est engagé dans sa qualité de personnel détaché auprès de la composante aérienne belge. Ceci n'équivaut pas à une implication du Gouvernement luxembourgeois dans la mission
- L'engagement du personnel navigant de l'Armée luxembourgeoise dans la mission décrite ci-après ne tombe pas sous le champ d'application d'une opération pour le maintien de la paix (OMP)
 - le Luxembourg n'effectue pas une mission OMP mais autorise son personnel détaché à effectuer sa fonction dans une opération décidée par le Gvt belge. Il ne s'agit donc pas d'autoriser une mission OMP luxembourgeoise
- La mission d'évacuation de ressortissants européens s'effectue
 - sans mandat ONU
 - se situe en-dehors des organisations internationales (UE ou l'OTAN)
 - cadre juridique de coutume internationale
- L'autorisation du pays de destination n'est pas toujours acquise au déclenchement de la mission



Déroulement

- Lorsque la situation sécuritaire se dégrade dans un pays donné
 - mise en cause de la sécurité physique des ressortissants européens mais qu' une évacuation par des moyens civils n'est pas réalisable
 - la chaîne de commandement militaire, sur décision du Gvt belge, déclenche une mission d'évacuation des ressortissants européens
 - rapidité d'exécution, car effet de surprise et secours aux ressortissants
- France, Allemagne, Pays-Bas.. ont établi des plans analogues



Déroulement

- Concrètement, lorsque la situation sécuritaire d'un pays avec ressortissants européens se dégrade de manière substantielle:
 - l'unité de transport aérien belge (15ème Wing) se prépare pour être en mesure de projeter, dans les 24 heures, des C-130 Hercules (plus tard des A400M) avec équipages vers des aéroports proches du pays donné
 - en attendant le déclenchement de la mission proprement dite
 - pour réaliser ce prépositionnement, une partie du personnel navigant se trouve dans un préavis de 4 heures en Belgique



Luxembourg: autorisation pour 2019

- Le Gouvernement en conseil a approuvé en date du 20 mars 2019:
 - le principe que le personnel navigant de l'Armée participe aux missions d'évacuation de ressortissants européens couvrant l'année 2019
- Procédure:
 - l'Etat-major de l'Armée informe 24/7 la Défense et le Ministre de la Défense dans les meilleurs délais qui donne son aval à l'engagement du personnel luxembourgeois respectivement de l'avion A400m luxembourgeois
 - LUX pourrait toujours s'opposer à la participation de son personnel



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction de la défense

MERCI